

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

**Etaient présents :**

**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOY, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGALT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL (30)

**Absent(s) ayant donné procuration à :**

M. Guillain DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Stéphane DUTILLOY donne procuration à Mme Florence DEMOY, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR donne procuration à Mme Jocelyne BRASSEUR (4)

**Absent(s) et absent(s) excusé(s) :**

M. Laurent BARGADA, Mme Maryse CHAMPEAU, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

**DEL2026-21 Aides directes aux entreprises – Aide à la création reprise d'entreprise – LA  
CHOUQUETTE DOREE**

**Rapporteur : Monsieur Franck SUPERBI**

La Chouquette Dorée, créée le 30 janvier 2024, dont le siège social est basé à Pierrefonds – 2 rue Napoléon, est spécialisée dans l'activité de boulangerie pâtisserie.

Dans le cadre de la reprise d'un second établissement situé quant à lui à Cuise-la-Motte – 35 rue du marché, il est nécessaire que l'entreprise se dote de matériel spécifique de remplacement et notamment un four, une armoire de fermentation et d'autres accessoires afférents.

L'entreprise LA CHOUQUETTE DOREE sollicite la CCLO pour une demande de subvention dans le cadre des dispositifs de la convention « Aides directes aux Entreprises » :

- AIDE A LA CREATION / REPRISE D'ENTREPRISE : sur le financement d'équipements de production directement liés à l'activité à hauteur de 65 965.60 € HT.

La loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux.

Ainsi, en matière de développement économique, la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises (hors immobilier d'entreprise relevant du bloc communal et / ou intercommunal). L'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région.

A ce titre, la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, par délibération du 05 décembre 2024 a approuvé la signature d'un avenant à la convention initiale approuvé par délibération en date du 23 novembre 2023, N°2023-125 afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

La convention et notamment son avenant prévoient les modalités d'octroi des aides par la Région et par la CCLO, mais aussi les bénéficiaires potentiels, les secteurs d'activité retenus ou exclus, les projets d'investissement concernés, ainsi que les montants et l'intensité des aides.

L'entreprise LA CHOUQUETTE DOREE, dont le siège social est situé à Pierrefonds et l'établissement annexe situé à Pierrefonds, sollicite une subvention « création / reprise d'entreprise » de la CCLO, dans le cadre de la reprise d'un fonds de commerce qui comprend notamment :

- l'achat de matériel de production en lien direct avec l'activité pour un montant de 65 965.60 € HT soit 79 158.72 € TTC.

Le dossier présenté comprend le plan de financement **prévisionnel** suivant :

Nature de l'aide	Dépenses liées au projet en € HT (correspondants aux devis fournis)	Origine des financements	Montant du financement
Création / reprise d'entreprise	65 965.60 €	CCLLO	5 000.00 €
		Autofinancement	60 965.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 965.60 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 965.60 €</b>

La CCLLO participerait à :

- l'acquisition d'équipements correspondant au matériel professionnel de production nécessaire à la reprise d'un fonds de commerce pour un montant de 65 965.60 € HT soit 79 158.72 € TTC **soit l'octroi d'une subvention de 5 000.00 €.**

**Vu** la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, qui a modifié la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux,

**Vu** l'article L.1511-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise que les communes et leurs groupements peuvent participer au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région,

**Vu** la délibération du 23 novembre 2023, N°2023-125 approuvant la signature d'une convention avec la Région Hauts-de-France afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise,
- Aide au développement des TPE,
- Aide à la mobilité,
- Aide aux entreprises recevant du public.

**Vu** la délibération N°2023.01989 du Conseil Régional des Hauts-de-France en date du 15 décembre 2023 autorisant le Président du Conseil Régional à signer la convention sus-citée,

**Vu** la délibération N°2024-68 autorisant la signature de l'avenant à la convention initiale afin de participer au financement de 4 dispositifs d'aide au développement des entreprises à savoir :

- Aide à la création – reprise d'entreprises,
- Aide aux entreprises recevant du public,
- Aide à la mobilité des TPE,
- Aide au développement des PME et TPE artisanales, commerciales et de service.

**Considérant** la demande de l'entreprise LA CHOUQUETTE DOREE, dont le siège social est situé à Pierrefonds et l'établissement annexe situé à Pierrefonds, qui sollicite une subvention « aide à la création / reprise d'entreprise » de la CCLLO, dans le cadre de la reprise d'un fonds de commerce qui comprend notamment :

- l'achat de matériel de production en lien direct avec l'activité pour un montant de 65 965.60 € HT soit 79 158.72 € TTC.

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Approuvé** l'attribution d'une aide de 5 000.00 € à l'entreprise LA CHOUQUETTE DOREE, sous réserve de l'envoi des factures réellement acquittées pour l'acquisition du matériel de production,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	30
Nombres de suffrages exprimés :	34
Pour :	34 Mme Agnès BACHELART, Mme Line DUMORTIER, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, M. Stéphane DECULTOT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 février 2026



Le Président

M. Franck SUPERBI